

COMMUNE D'AUDERGHEM
Urbanisme
Monsieur A. LEFEBVRE
Rue Emile Idiers, 12

B – 1160 BRUXELLES

V/Réf : CK/AFL/4/13/1890
N/Réf. : AVL/KD/AUD-2.81/s.542
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : AUDERGHEM. Rue du Vieux Moulin, 114.
Rénovation d'une maison, transformation des annexes et aménagement de deux garages
(régularisation).(Correspondant : Mme C. Kuhn.)

En réponse à votre lettre du 12 août 2013, sous référence, réceptionnée le 19 août, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 11 septembre 2013.

La demande concerne une maison et ses annexes sises 114, rue du Vieux Moulin, comprises dans la zone de protection du site de Val Duchesse (bien jouxtant l'entrée du domaine qui donne sur l'avenue Val Duchesse). Elle vise la régularisation des travaux de transformation et de rénovation, effectués en infraction dans les années 1990, notamment le traitement des façades à rue et la couverture par des plantes grimpantes du mur aveugle construit à hauteur des garages.

A l'examen du dossier, il s'avère que les travaux n'ont pas un grand impact sur le site classé. La demande relève donc d'un enjeu urbanistique plutôt que patrimonial. En revanche, l'état peu soigné du mur de garage ne met pas l'entrée monumentale du domaine en valeur (grilles avec pilastres surmontés de vasques) et mérite un traitement mieux adapté au contexte patrimonial et urbanistique.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques complémentaires éventuelles et les recommandations qu'appelle cette demande.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. S. Plompen (par mail M. S. Plompen, Th. Wauters, Ph. Piéreuse, H. Lelièvre, Mmes M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger) ;
- A.A.T.L. – D.U. : M. M. Briard.